



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 11 juillet 2022 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires
 juridiques

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination d'un maire suppléant

4.2 Autorisation d'achat et d'installation de matériel informatique : PTI 2022

4.3 Autorisation de signature d'un amendement à l'offre d'achat pour la vente
d'une partie du lot 6 295 324 : Construction d'une résidence pour personnes
âgées

4.4 Autorisation de signature d'une entente avec la Sépaq

4.5 Octroi d'un mandat de services professionnels d'évaluation de gré à gré
(25 000 \$ et moins) pour un terrain vacant - avis de réserve pour la future
école secondaire

4.6 Autorisation de paiement : Cahier spécial du Courrier de Portneuf

4.7 Dépôt du rapport de transferts budgétaires

4.8 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.9 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Amendement de la résolution numéro 292-2022 : Dérogation mineure pour la
construction d'un garage isolé situé au 3024, route de Fossambault

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Achat de soude caustique : Production d'eau potable

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Aucun

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

10. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la natation, le patinage et le hockey
11. **TRANSPORT**
 - 11.1 Nomination par intérim : Absence de monsieur André Genois
12. **AUTRES SUJETS**
 - 12.1 Aucun
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 11 juillet 2022 est ouverte.

314-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

315-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

316-2022 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par le maire, monsieur Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil nomme le conseiller du district numéro 2, monsieur Sylvain Ferland, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 15 juillet 2022 et se terminant le 14 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

317-2022 AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE : PTI 2022

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter les achats de matériel informatique prévu au plan

La résolution 316-2022 est amendée par la résolution 422-2022 afin de corriger la date de fin du mandat au 14 décembre 2022.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

triennal d'immobilisations de l'année 2022;

ATTENDU les demandes de prix pour l'acquisition du matériel informatique prévu au PTI 2022;

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 7 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de matériel informatique (portables, écrans et accessoires) au montant de 9 187,44 \$, plus taxes, auprès de TechniPC Informatique conformément aux prix soumis le 7 juillet 2022.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser l'achat de tablettes robustes pour le service de protection contre les incendies au montant de 12 060 \$ plus taxes auprès de Hypertec, et de confier l'installation spécialisée dans les camions à P.E.S. Canada inc. pour une somme de 259,90 \$ plus taxes, conformément aux prix soumis le 27 juin et le 7 juillet 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser l'achat de quatre iPad au coût de 508 \$ chacun, plus taxes, auprès de la compagnie Apple, incluant la protection Apple.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 4 492,80 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du Fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

318-2022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT À L'OFFRE D'ACHAT POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 295 324 : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU l'offre d'achat pour la vente d'une partie du lot 6 295 324 destinée à la construction d'une résidence pour personnes âgées intervenue le 3 février 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender celle-ci afin d'ajouter une clause abordant une aide financière à l'acheteur qui construira la résidence pour personnes âgées;

ATTENDU le rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, en date du 6 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le maire, monsieur Pierre Dolbec et le directeur général, monsieur Marcel Grenier ou, en son absence, la greffière et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, à signer l'amendement à l'offre d'achat pour la vente d'une partie du lot 6 295 324 afin d'inclure une clause abordant une aide financière.

ADOPTÉE

319-2022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SÉPAQ

ATTENDU que la Sépaq gère et exploite la Station touristique Duchesnay;

ATTENDU que la Ville entend réaliser des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et de réaménagement de la prise d'eau potable, toutes deux situées sur le territoire de la Station;

ATTENDU que pour réaliser ses travaux, l'entrepreneur choisi par la Ville accèdera au site des travaux via les rues publiques sur la Station, mais qu'un droit de passage temporaire et un site d'entreposage de matériaux et de machinerie lui seront nécessaires pour son chantier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

ATTENDU que la Ville et la Station conviennent de minimiser le plus d'inconvénients causés par les travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente relativement aux travaux;

ATTENDU que le projet d'entente a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport du directeur général, monsieur Marcel Grenier en date du 6 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le maire, monsieur Pierre Dolbec ou le maire suppléant ainsi que la greffière et directrice des affaires juridiques ou l'assistante-greffière à signer l'entente relative aux travaux d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et le réaménagement de la prise d'eau potable. Cette entente est convenue avec la Sépaq, gestionnaire du site.

ADOPTÉE

320-2022

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR UN TERRAIN VACANT - AVIS DE RÉSERVE POUR LA FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a imposé deux avis de réserve sur les lots 6 387 018 et 6 387 019, localisés sur l'avenue des Catherine;

ATTENDU que l'imposition des réserves était nécessaire à des fins publiques, plus spécifiquement dans l'objectif d'y construire une école secondaire incluant ses équipements accessoires afférents;

ATTENDU que le Groupe Altus Itée devrait être mandaté afin d'agir à titre d'expert en expropriation dans ce dossier;

ATTENDU l'offre de service de Groupe Altus Itée en date du 7 juillet 2022;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt sera prochainement adopté par le conseil afin de décréter une dépense et un emprunt pour l'acquisition desdits lots;

ATTENDU que la loi permet qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue au règlement d'emprunt serve à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci;

ATTENDU le rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier en date du 7 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU de mandater Groupe Altus Itée pour agir à titre de service-conseil relativement à l'expropriation des terrains pour la future école secondaire. Le contrat est estimé entre 10 000 \$ et 15 000 \$ plus taxes, et est composé de la résolution et de l'offre de service déposées par Groupe Altus Itée en date du 7 juillet 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de renflouer l'excédent de fonctionnement non affecté du montant du contrat dès l'approbation du règlement d'emprunt pour l'acquisition des lots 6 387 018 et 6 387 019.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général, monsieur Marcel Grenier à signer le contrat à intervenir avec Groupe Altus Itée.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

321-2022

AUTORISATION DE PAIEMENT : CAHIER SPÉCIAL DU COURRIER DE PORTNEUF

ATTENDU que la Ville a publié un cahier spécial en vue de faire la promotion de la municipalité dans l'édition du 1^{er} juin 2022 du journal le Courrier de Portneuf;

ATTENDU que le Courrier de Portneuf a transmis la facture numéro 10977 au montant de 4 737,80 \$, taxes incluses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approprier une somme de 2 811,83 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté en vue d'acquitter la dépense relative à la publication du cahier spécial;

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier en date du 4 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Martin Chabot

ET RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense de 4 737,80 \$, taxes incluses, au poste budgétaire *Promotion municipalité* (02-639-02-999) après une appropriation à *l'excédent de fonctionnement non affecté* (55-110-00-000) de 2 811,83 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

En vertu de l'article 24 du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), le directeur général, monsieur Marcel Grenier dépose pour l'assistante-trésorière, madame Émilie Juneau le rapport de transferts budgétaires réalisés dans le cadre de la délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par la trésorière, madame Julie Cloutier pour la période se terminant le 7 juillet 2022, laquelle comprend 143 commandes au montant de 184 770,50 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Le directeur général, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par la trésorière, madame Julie Cloutier pour la période se terminant le 30 juin 2022, laquelle totalise la somme de 1 234 875,57 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

322-2022

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 292-2022 : DÉROGATION MINEURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ SITUÉ AU 3024, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 292-2022 adoptée à la séance du 27 juin 2022 concernant la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage isolé situé au 3024, route de Fossambault;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée au 11^e paragraphe de la résolution 292-2022 en ce qui concerne l'excédent de la hauteur maximale autorisée pour un garage isolé;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger la mesure indiquée concernant la portée de la dérogation mineure à 1,75 mètre;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

ATTENDU que la résolution 292-2022 indique que la demande porte sur 1,62 mètre pour la hauteur maximale d'un garage isolé;

ATTENDU que la décision rendue par la résolution 292-2022 accorde l'autorisation de construire un garage isolé qui excède de 1,75 mètre, soit une hauteur totale de 7,75 mètres;

ATTENDU le rapport de l'assistante-greffière, madame Mélanie Côté en date du 5 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 292-2022 afin de corriger la mesure indiquée concernant la portée de la demande de dérogation mineure à 1,75 mètre au lieu de 1,62 mètre.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

323-2022 ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE : PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier une dépense effectuée par les Services techniques pour l'achat de soude caustique;

ATTENDU que ce produit est nécessaire dans le traitement de l'eau potable;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau en date du 23 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de ratifier le contrat octroyé à la compagnie UBA pour l'achat de 9 450 kg de soude caustique au prix total de 11 245,50 \$, plus taxes.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire au prix de 1,19 \$/kg.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Produits chimiques* (02-412-10-635).

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

324-2022 AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA NATATION, LE PATINAGE ET LE HOCKEY

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant la natation, le patinage et le hockey;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit défrayer les coûts de non-résidents pour ces activités;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 8 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Raynald Houde
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge au montant de 21 269,27 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la natation, le hockey et le patinage de la session Hiver-Printemps 2022.

II EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Remboursement hockey-patinage* (02-701-30-447) et *Entente intermunicipale-piscine* (02-701-40-447).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

TRANSPORT

325-2022 NOMINATION PAR INTÉRIM : ABSENCE DE MONSIEUR ANDRÉ GENOIS

ATTENDU que monsieur André Genois, contremaitre Transport, doit s'absenter du travail pour des raisons de santé;

ATTENDU que la durée de son absence est indéterminée;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder à des nominations par intérim pour assurer le bon fonctionnement du service;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau en date du 11 juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Steve Plamondon au poste de contremaitre Transport par intérim. Monsieur Plamondon bénéficiera des conditions salariales du contrat de travail de contremaitre Transport.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Sylvain Bertrand au poste de chef d'équipe par intérim.

Ces mesures sont effectives à partir du lundi 4 juillet 2022 jusqu'au retour au travail de monsieur André Genois.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

326-2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore la séance du 11 juillet 2022.

L'assemblée est levée à 19 h 16.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2022**
